



**Peut-on s'acquitter de l'allumage des bougies de 'Hanouka par notre hôte ?**

A) La Guemara Chabbat 21, b rapporte que la Mitsva de l'allumage concerne chaque foyer. C'est pourquoi, celui qui compte retourner à son domicile, ne pourra pas s'acquitter de l'allumage effectué par son hôte.

**Aussi, il est important de préciser qu'à priori, il faudra allumer dès la sortie des étoiles sa propre 'Hanoukiya**, et seulement ensuite aller chez la famille. Si cela n'est pas possible, on se contentera d'allumer la 'Hanoukiya au retour à notre domicile.

Il convient de rappeler que dans ce cas-là, il faudra nommer un « Chomer » ou mettre un rappel, car en effet, il est interdit de s'attabler tant que l'on n'aura pas allumé la 'Hanoukiya .

B) Cependant, dans le cas où l'on compte passer toute la nuit chez son hôte, on devra alors s'associer à lui, en lui donnant une pièce de monnaie ou en lui demandant tout simplement de nous faire acquérir un peu de son huile. Aussi, il en sera de même pour un couple qui passe chabbat chez la famille.

[Caf Ha'hayime 677,3 ; Michna Béroura Ich Matsliah 677,4 note 7 ; Torat Hamoadim 2,11 de Rav David Yossef ; Penini halakha 13,9; Voir aussi le Yebia Omer Tome 11 siman 80,1]

Si l'invité est **Ashkénaz**, il pourra allumer sa propre 'Hanoukiya avec bénédiction comme à l'accoutumée, afin d'accomplir le hidour mitsva.

*David Cohen*

**L'exil à domicile**

La fête de 'Hanouka commémore les événements qui eurent lieu à la fin du 3<sup>ème</sup> exil traversé par le peuple d'Israël, l'exil grec.

Toutefois, cet exil se démarque radicalement des 3 autres (babylonien, perse et romain). En effet, alors que les 3 autres se déroulèrent en des périodes où le beth hamikdash était détruit et les enfants d'Israël expulsés de leur terre, l'exil grec eut lieu certes sous domination étrangère, mais en présence du temple et avec le peuple juif vivant sur la terre Israël.

Cette anomalie historique est révélatrice d'une singularité du monde grec.

Alors que tous les autres empires sont totalement antagonistes au monde et à la culture d'Israël, la culture grecque peut se développer en parfaite symbiose avec cette dernière.

Nous pouvons voire une allusion aux préludes de cette cohabitation dans la bénédiction que Noa'h fit à ses fils Yaphet, père de la nation grecque et Chem père des peuples sémites dont est issu Israël : « que D-ieu embellisse Yaphet et qu'il réside dans les tentes de Chem ».

D'ailleurs, nos sages apprennent de ce verset que s'il existe une langue dans laquelle la Torah pourrait être traduite, c'est en langue grecque, qui de par sa beauté en devient digne de pouvoir exprimer la Torah.

Cependant, si nos deux nations et cultures sont si compatibles, pour quelle raison la cohabitation tourna au fiasco jusqu'à mettre en exil la présence divine ?

Pour comprendre cela, il est intéressant de nous pencher sur la symbolique identitaire de ces deux peuples.

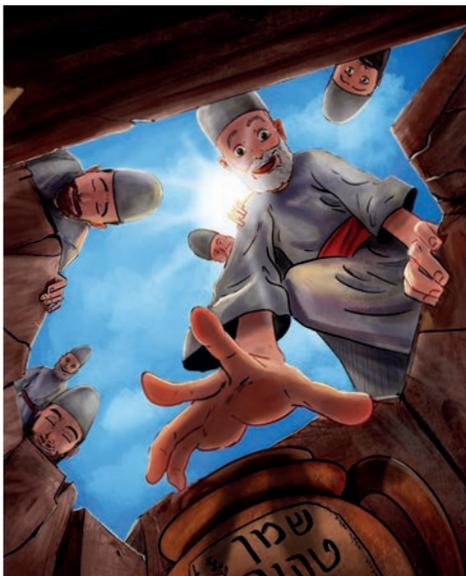
La Grèce a pour symbole l'olivier. Mis à part le fait que l'olive corresponde à la culture principale du pays de par son climat, les grecs se servaient également de ses feuilles, pour couronner les athlètes olympiques auréolés de gloire. De plus, la racine même du nom יון (Grèce en hébreu) est tirée du mot יונה (la colombe) qui revint vers Noa'h avec dans le bec un rameau d'olivier.

D'autre part, le symbole d'Israël (jusqu'à aujourd'hui) est la Ménora (candélabre) dont la lumière (symbole de la Torah) émanait d'une flamme (symbole des Mitsvot) provenant de la combustion d'huile d'olive.

Ce parallèle nous renseigne sur ce qui nous sépare de la Grèce. En effet, à l'image de l'olive qui sert de matière première à la fabrication de l'huile que nous allumons, nous devons également nous servir des outils développés par cette civilisation (sciences, physique, mathématiques, médecine, beauté et même jusqu'à leur langue), sans perdre de vue que ceux-ci ne constituent en aucun cas une finalité, mais sont uniquement un moyen matériel de faire briller notre lumière spirituelle.

Pour cette raison, les grecs choisirent d'impurifier tout particulièrement les huiles d'olive (et non pas les encens par exemple), dans le but de nous empêcher de nous servir de leur symbole culturel identitaire à des fins spirituelles, ce qui détournerait l'essence même de leur culte tourné vers la nature.

**G.N.**



Ce feuillet est offert Léilouy Nichmat  
David ben 'Hnina  
Rav Chmouel Errera  
Sarah Lisette bat 'Hana Ninette

## Ner ich oubeito

On a enseigné dans le traité chabbat (22b), c'est une Mitsva de 'Hanouka d'allumer un ner pour les personnes de la maison. Et pour ceux qui veulent accomplir une Mitsva laméhadrin, un ner pour chaque personne de la famille. Et pour les méticuleux des méticuleux, Beth Chamaï disent : le premier soir on allume 8 bougies et chaque soir on diminue d'une bougie tandis que Beth Hillel enseignent que le premier soir 1 bougie et chaque soir on allume une bougie supplémentaire.

La question de « ner ich oubéito » est longuement traitée chez les A'haronim. Est-ce que c'est une Mitsva sur l'homme ou une Mitsva sur le foyer ? D'habitude, la majorité des mitsvot sont sur l'homme comme le Chofar, les Téfilin, le Loulav, etc. Ou alors, on pourrait expliquer la Mitsva de 'hanouka comme la Mitsva de la Mézouza. Une seule suffit pour la pièce, une 'hanoukia pour l'endroit où l'on vit. Le Pnei Yéhochoua compare notre Mitsva à celle de la Mézouza. Il explique que 'Hakhamin ont fixé un endroit où placer la 'hanoukia, devant la porte c'est donc une Mitsva qui incombe au foyer et non à une personne. Mais pour de nombreux Richonim, il ne semble pas ainsi et l'obligation est bien sur la personne. Donc il semblerait que si une famille ne dort pas chez elle un soir de 'Hanouka, elle a l'obligation d'allumer la 'Hanoukia là où elle se trouve. Il rapporte à cela une preuve dans notre Guemara (Chabbat 23a) que celui qui voit des nérot 'hanouka et n'allume pas lui-même, doit faire une berakha. Et sur place expliquent les Tossfot la raison, celui qui n'a pas de maison doit aussi proclamer le miracle.

Mais nous devons comprendre encore si cette Mitsva est sur chacun où une personne ne peut rendre quitte les autres membres de son foyer. On trouve des exemples similaires dans la Torah. Dans la consommation des Korbanot, en effet tous les Cohanim présents au Beth Hamikdash doivent en manger mais ils n'en ont pas l'obligation. Or, s'il reste de la viande, ils ont tous annulé une Mitsvat assé. De là nous voyons également, que si toute la viande est mangée, bien que tout le monde n'en ait pas mangé, une Mitsva a été accomplie par le groupe. Pouvons-nous dire pareil pour la mitsva de 'Hanouka, si un membre de la famille allume et que les autres personnes ne sont pas présentes, ont-elles accompli la Mitsva ? Ou bien, puisqu'elles ont aussi la Mitsva d'allumer, pour se rendre quittes, elles doivent assister à l'allumage et répondre à la berakha ? Le Rambam (Hilkhot 'Hanouka chap 4, halakha 1) enseigne qu'il faut allumer autant de 'hanoukiot que de membres de la famille. C'est une Mitsva personnelle que chacun doit accomplir. Mais le Roch pense qu'une seule 'Hanoukia suffit pour l'ensemble de la maison.

De là, nos maîtres enseignent qu'il faut s'efforcer d'être présent à l'allumage réalisé par le chef de famille. Si on n'est pas là, le chef de famille pensera tout de même à nous acquitter lors de son allumage. La personne absente allumera sans berakha une 'Hanoukia là où elle passera la nuit. Si elle rentre dormir chez elle, il ne sera pas nécessaire d'allumer une 'Hanoukia. L'usage est différent chez les Achkénazim qui suivent l'avis du Rambam. Si une personne de la famille est présente ou absente à l'allumage du père, elle rallumera sa 'Hanoukia avec berakha, à l'exception de l'épouse. Il faut tout de même demander à un Rav pour bien définir la halakha.

*Ilan Zeitoun*



**DEVINETTE : Où peut-on trouver une trace de l'exil grec dans la Torah ?**



**Enigme : Un homme a devant lui de l'huile d'olive pure, et malgré tout, il devra allumer des bougies de cire, comment cela se peut-il ?**

**Comment les blancs peuvent-ils faire mat en 3 coups ?**



## H'ANOUKA

### 1,2,3 ou 8,7,6...?

Nous connaissons tous la discussion entre Beth Chamaï et Beth Hillel concernant le nombre de bougies à allumer à 'Hanouka : Beth Chamaï pense que le 1<sup>er</sup> jour nous allumons 8 bougies, et chaque jour nous diminuons jusqu'au 8<sup>e</sup> jour, où on allume une seule bougie. Par contre, Beth Hillel pense que le 1<sup>er</sup> jour nous allumons une bougie et chaque jour on en rajoute une jusqu'au 8<sup>e</sup> jour, où on arrive à 8 bougies. La guémara Chabat (21b) donne plusieurs explications à cette discussion :

Le Rav Zeev Wolf auteur du Lechon Hazaav veut donner une raison à cette discussion avec la fameuse question du Beth Yossef (rabbi Yossef Karo) : pourquoi fêtons-nous 'Hanouka pendant 8 jours, pourtant le 1<sup>er</sup> jour n'était pas un miracle, étant donné que la fiole trouvée contenait assez d'huile pour brûler un jour, le miracle n'a donc commencé que le lendemain et a donc duré 7 jours ?

Des dizaines et des dizaines de réponses ont été dites à cette question (voir le livre de 'Hanouka et la rubrique "la force d'une question"). Le point commun à toutes ces réponses est de dire que le 1<sup>er</sup> jour était aussi un miracle.

Nous pouvons dire que c'est aussi la discussion entre Beth Chamaï et Beth Hillel :

Beth Chamaï pense que le miracle a eu lieu aussi le premier jour : du fait que la quantité d'huile dans la fiole s'est multipliée à une quantité d'allumage de 8 jours. Donc, le premier jour le miracle a eu lieu pour 8 jours, le 2<sup>e</sup> jour il y avait assez d'huile pour 7 jours et ainsi de suite jusqu'au 8<sup>e</sup> jour où ça suffisait pour un jour. C'est donc pour ceci, que Beth Chamaï pense que nous diminuons l'allumage de 8 bougies à une bougie, à l'image du miracle de la quantité d'huile contenue dans la fiole.

Cependant, Beth Hillel pense que le miracle n'a pas eu lieu directement dans la fiole mais dans la ménora. Ils ont versé toute l'huile dans les godets. Chaque matin, ils se sont rendus compte que ça se remplissait tout seul. Il s'avère donc que chaque nuit un nouveau miracle se produisait, et ainsi chaque jour le miracle grandissait. En souvenir de ce miracle qui augmentait, Beth Hillel dit d'augmenter les bougies à 'Hanouka en commençant par une et finir en apothéose avec 8 bougies, pour célébrer le magnifique miracle que Hakadoch Barouh' Hou a fait.

Que nous puissions nous aussi très bientôt, célébrer l'allumage de la ménora par le Cohen Gadol, avec la venue du Machia'h et le 3<sup>e</sup> Beth Hamikdash. Amen !!!

*Eliahou Zana*

## Fêtons les filles



### Fête des filles

Il existe un ancien Minhag, établi surtout dans les contrées d'Afrique du Nord mais aussi en Turquie et Grèce, de fêter le septième jour de Hanouka, la fête des filles. On retrouve une trace de cette fête depuis le 18<sup>ème</sup> siècle et certains vont même jusqu'à dire que cette coutume provient de l'époque du Beth Hamikdash et continua grâce aux Juifs de Djerba qui la perpétrèrent après leur exil.

Cette fête porte plusieurs appellations, comme Roch Hodech Alévnat (Roch Hodech des filles) ou bien Aïd El-Bnat (la fête des filles). Effectivement, ce jour est aussi Roch Hodech Tevet, et si tous les Roch Hodech sont spécialement fêtés pour les femmes comme dit le Yéroushalmi Taanit (Chap 1,5) puisqu'elles ne travaillent pas pendant ces jours. Le Tour explique au nom de son frère que Roch Hodech était originalement une fête pour les hommes mais leur fut retirée au moment de la faute du veau d'or et confiée aux femmes qui n'avaient pas voulu transmettre leurs bijoux comme écrit Rachi. Enfin, on ne peut pas ne pas voir le lien entre le cycle de la lune et celui d'une femme.

#### Pourquoi ce jour-là ?

1. Ce Roch Hodech a quelque chose de particulier. En effet, c'est le seul Roch Hodech où l'on récite le Hallel en entier et explique le Rav Meir Mazouz c'est pour cela qu'il fut choisi précisément pour rendre grâce à nos femmes.
2. Le Rav Hananel Hacohen explique par le fait que c'est justement pendant cette période que Yehoudit tua Holopherne et déclencha la révolte des Makabim. Il y a lieu donc de lui rendre hommage ainsi qu'à toutes les autres femmes qui se vouent corps et âme pour le peuple juif en ce Roch Hodech précisément.
3. Mon frère (R. Aryé Bellity) rajoute à cela que pendant Hanouka, on lit généralement la Paracha Mikets où l'on voit qu'Assenat, la fille adoptive de Potifar, sauve Yossef. En effet, après que Yossef fut accusé d'avoir voulu abuser la femme de Potifar, Assenat va voir son père adoptif et lui raconte la vraie version de cet événement. Potifar, qui semble plus faire confiance à sa fille qu'à sa femme, épargne Yossef de la mort et l'emprisonne seulement, pour sauver l'honneur de sa femme comme raconté dans le Yalkout Chimouni.
4. C'est aussi en ce jour qu'Esther fut choisie à la place de Vacht (Meguilat Esther 2,16) et sauva ensuite le peuple juif.
5. Le Sefer Assaf Hamazkir écrit que c'est en ce jour, qu'Esra (chap 10,5-12) vérifiait chaque famille pour savoir qui était marié avec des femmes non-juives et répétait l'obligation de se marier seulement avec des filles juives.
6. D'autres l'expliquent par le Arizal qui écrit que spécialement à Hanouka, les femmes ne travaillent pas pour des raisons Kabbalistiques et donc Roch Hodech Hanouka il y a doublement lieu de fêter les filles.

#### Comment la fêtait-on ?

En Tunisie, les filles avaient l'habitude, durant cette journée, de se réunir autour d'un repas de fête accompagné de gâteaux au miel. Aussi, les jeunes hommes apportaient ce jour-là un beau cadeau ou des bijoux à leur fiancée et ainsi était aussi la coutume au Maroc. A Djerba, toutes les familles qui avaient une fille faisaient discrètement une fête et invitaient leurs voisines et on fêtait plus les jeunes filles non mariées. D'autres laissaient un jour de vacances aux jeunes filles puis le Rav de la communauté faisait un discours en l'honneur des femmes juives qui ont sauvé notre peuple à de nombreuses reprises. Enfin, en Tunisie, au début du vingtième siècle, ils prirent l'habitude de fêter ce jour-là une Bat Mitsva collective afin de rapprocher toutes les filles juives à notre sainte Torah.

*Haïm Bellity*

### Il était une fois

Il y a près de 70 ans, lorsqu'en Hongrie les forces russes ont commencé à envahir le pays, il y avait un Juif qui craignait les dangers du communisme et qui savait très bien ce qui allait arriver car ils avaient déjà fermé toutes les synagogues, les mikvaot et les maisons d'études. Il décida de se sauver, et pour cela, il paya une très forte somme d'argent à des passeurs. Seulement, c'était très dangereux car celui qui se faisait arrêter, était directement envoyé dans les goulags sibériens pour 25ans. Cependant, le besoin de fuir surpassait la peur. Le jour J arriva, un mercredi, le groupe se mit en route dès le coucher du soleil par les bois et le bas des montagnes, chemin empli de rochers et d'embûches, ou chaque bruit était inquiétant. Ils devaient être dans la totale obscurité et avancer en silence. Ce juif, sachant que c'était le quatrième jour de 'Hanouka voulut allumer ses bougies. Mais, le passeur lui dit qu'il était impossible de le faire vu le danger qui les guettait. Ils continuèrent leur chemin et arrivèrent dans une petite maison abandonnée et y entrèrent. Alors, le Juif tenta à nouveau d'allumer la 'Hanoukia à présent qu'ils se trouvaient à l'intérieur. Après une longue négociation, il alluma ses quatre bougies plus le Chamach et voilà que, quelques secondes plus tard, un soldat russe fit soudainement son entrée dans cette ruine, et leur demanda brutalement de mettre les mains en l'air. Tout le monde prit peur et s'exécuta tout en reprochant au Juif son entêtement qui allait entraîner à tous d'être arrêtés et même fusillés. Mais voilà que, d'un seul coup, le soldat leur demanda de baisser les bras et leur offrit de la vodka pour les réchauffer. Puis, il leur dit ceci : « J'ai été nommé garde, et cela fait plusieurs heures que je vous guette et vous suis avec l'intention de vous tuer. Mais, quand je me suis approché de cette ruine, j'ai vu les bougies de 'Hanouka et j'ai compris que vous étiez Juifs. Je me suis alors revu dans ma jeunesse, quand j'étais parti à l'armée il y a de cela vingt-cinq ans, mon père allumait à côté de la fenêtre une 'Hanoukia en argent et chantait ensuite le Maoz Tsour avec joie ». Puis, il se mit à pleurer et à sangloter en se rappelant son père qui était un Tsadik et qui accomplissait cette Mitsva avec enthousiasme. Ensuite, il rajouta : « Sortez et sauvez-vous vite, je vais moi-même vous indiquer le chemin le plus sûr. Puisse Hachem me permettre de m'échapper avec vous ».

Ils arrivèrent tous à traverser la frontière, accompagnés du soldat russe. Ce dernier se rendit par la suite en Erets Israël. Arrivé au Kotel, il récita la bénédiction du Gomeil avec des pleurs de joie et de remerciement à Hachem.

*David Barouk*

### LA FORCE D'UNE QUESTION

La Guemara (Chabbat 21b) nous raconte qu'après leur victoire militaire, les Hachmonaïm ont trouvé une fiole d'huile suffisante pour une journée. Par miracle, la fiole brûla durant 8 jours. A partir de là, ces jours furent fixés comme des jours de fête, de louanges et de remerciements.

La question surement la plus connue sur Hanoucca, que l'on attribue d'ailleurs souvent au Beth Yossef, est de savoir pourquoi nous célébrons un miracle de 8 jours ? En effet, la fiole contenant le combustible du 1<sup>er</sup> jour, le miracle ne s'est matérialisé que durant les 7 jours suivants !

Cette question a suscité un nombre incalculable de réponses. L'idée de cette rubrique n'est donc pas d'en faire une liste exhaustive mais d'ouvrir 1 piste de réflexion.

Le Beth Yossef propose (dans sa 1ère réponse) que la petite fiole n'a pas été utilisée entièrement le 1<sup>er</sup> jour. Les 'Hachmonaïm ont fait le choix de partager le peu d'huile qu'ils avaient trouvée en 8 parts et donc de verser chaque jour 1/8 dans la Ménora. Malgré cela, elle a brûlé tous les jours comme si la bonne quantité s'y trouvait. Le miracle s'est donc matérialisé durant les 8 jours.

Cette réponse suscite malgré tout une grande question. Sachant qu'il faut remplir la Ménora de sorte qu'elle brûle jusqu'au matin (Ménahot 89a), n'auraient-ils pas du mettre toute l'huile disponible la 1ère nuit pour accomplir au moins un allumage parfait plutôt que de partager en 8 et n'avoir au final aucun allumage correct ? (Maharal) De plus, dans leur situation, la Halakha leur permettait de ne pas allumer avec de l'huile pure. Qu'ils fassent le choix d'améliorer en prenant de l'huile pure, c'est louable mais si ça les oblige à n'en mettre qu'un petit fond, n'est-ce pas un embellissement au détriment de la Mitsva elle-même ? (Péné Yehochoua)

Le Meiri demande également que si malgré la petite quantité d'huile versée, il espérait que la fiole dure toute la nuit c'est qu'ils comptaient sur un miracle, pourtant *ène somkhine al anesse* (on ne peut compter sur un miracle) ?

a) Le Roch répond qu'ils ne comptaient pas sur un miracle, ils voulaient allumer pour un cours laps de temps. Pour lui, allumer durant toute la nuit n'était pas une obligation mais juste une préférence.

b) Le kéli Hemda répond qu'ils ont versé tout d'abord un peu d'huile en pensant en rajouter plus tard mais à la vue du miracle, ils n'eurent pas besoin de compléter. Et s'ils n'ont pas tout versé d'un coup, c'était pour éviter que l'huile ne s'impurifie au contact de la Ménora. En effet, pour moins d'un reviiit, l'huile ne reçoit pas l'impureté. Ils n'ont donc pas cherché à avoir un miracle mais, en ont juste été témoin.

c) Enfin, certains veulent répondre que vu les miracles auxquels ils venaient d'assister avec la victoire militaire et la trouvaille inespérée de la fiole, attendre un miracle supplémentaire n'était plus interdit.

*Extrait de 'Hanouka' aux éditions Shalshélet*

*Jérémy Uzan*

## LES COULISSES DE HANOUKA

« **Rabbi Akiva dit : même celui qui lit des livres apocryphes** [n'aura pas de part dans le monde futur] » (Sanhédrin 90a). Si cet avis n'est pas retenu dans la Halakha par le Rambam, on se doute bien qu'il s'agit malgré tout d'une faute extrêmement grave. Il devient donc impératif d'établir la liste des ouvrages interdits à la lecture, en particulier à notre époque où la littérature profane a envahi notre quotidien.

La Guémara explique un peu plus loin (ibid 100b) qu'il est question ici d'écrits qui vont à l'encontre des enseignements de nos Sages. Malheureusement, il n'y a pas de quoi être soulagé, le Talmud étend rapidement cette prescription au Livre de Ben Sira. Une question s'impose alors : comment aborder les écrits relatant les exploits des Hashmonaïm, telle que la Méguilat Antiochous ou le Livre des Makabim ? Doit-on les considérer au même titre que le Livre de Ben Sira, vu qu'eux aussi ne font pas partie de la Torah écrite (pour en savoir plus à ce sujet, nous vous recommandons chaudement le livre de Hanouka aux éditions Shalshélet) ?

Pour répondre à cette question, nous devons d'abord comprendre pourquoi le Livre de Ben Sira pose problème. La plupart des commentateurs s'accorde à dire qu'il contient des futilités. On y raconte notamment que la fille d'Yirmiya, un des plus grands prophètes de notre peuple, serait tombée enceinte en se trempant dans le bain après son père. Son enfant est alors désigné comme le fils de « Sira » (même valeur numérique qu'Yirmiya en hébreu) afin d'épargner la honte au prophète.

Comme vous pouvez le constater, ce midrash laisse un peu perplexe. Or, le verset « **vous suivrez Mes préceptes** » (Vayikra 26,3) nous astreint à étudier la Torah au maximum de nos capacités. Il devient donc impensable d'accorder notre précieux temps pour des sottises. Le Maharil, le Min'hat Chlomo et Rav Yéchaya Pik font preuve ainsi d'un grand scepticisme vis-à-vis de cette histoire. Quant au Hatam Sofer, il rapporte au nom du Ramban qu'il n'y aucune obligation de croire en ce récit.

Certains d'entre vous doivent cependant se poser la question qui taraudait déjà le Béer Shéva : comment nos Sages (postérieurs à la Takana) connaissait-il le contenu du Livre de Ben Sira alors qu'il est strictement interdit de le lire ? Plusieurs réponses sont proposées et elles auront une incidence directe sur les livres de Hanouka. Par souci de clarté, nous n'en rapporterons que deux. Ainsi, selon le Yad David, nos Sages bannirent le Livre de Ben Sira uniquement pour le peuple, craignant que celui-ci en arrive à croire qu'il fasse partie de la Torah écrite. Un lecteur plus averti pourrait donc se plonger dans ces écrits sans problème. De ce fait, il est possible d'après cet avis que la Méguilat Antiochous ou le Livre des Makabim entre dans la même catégorie que le Livre de Ben Sira. D'ailleurs, on sait aujourd'hui que certains dirigeants du Moyen-âge avait jugé bon de proscrire la récitation des bénédictions dans les communautés qui avaient l'habitude de faire la lecture de la Méguilat Antiochous. Il y avait donc bien un réel risque que les gens considèrent ce texte au même titre que la Méguilat Esther par exemple.

Toutefois, si l'on se fie au Ritva et au Nimouké Yossef, seules certaines parties du Livre de Ben Sira sont problématiques, le reste étant tout à fait apte à être étudié. Cela explique au passage comment la Guemara elle-même (voir Erouvin 65a) se permet de citer le Livre de Ben Sira. Il en sera donc de même pour la Méguilat Antiochous et le Livre des Makabim, d'autant plus qu'ils participent activement au Pirsoum Haness en rappelant les exploits de nos ancêtres.

*Yehiel Allouche*

Rav Zilberstein



QUESTION

**Un homme peut allumer sa 'Hanoukia dehors mais doit partir juste après. Or, cela peut engendrer un feu et veut donc la faire rentrer dans sa maison. Il se demande alors si cela est permis car le Choul'han Aroukh (O.H 675,1) dit qu'il doit allumer à l'endroit où elle sera le temps de l'allumage et il continue en disant qu'une personne qui allume à l'intérieur et fait ensuite sortir la Hanoukia ne sera pas quitte. Dans son cas, devra-t-il directement allumer à l'intérieur ou non ?**

La Guemara Chabbat (21b) apporte un avis qui dit que la Mitsva est de déposer la Hanoukia au-devant de sa maison à l'extérieur. Ainsi, il semblerait qu'il est mieux d'allumer dehors même pour un court moment car ce même avis ne pense pas qu'il y ait besoin d'allumer une demi-heure et ni d'avoir une quantité d'huile d'une demi-heure. Le Biour Halakha (672,2) écrit qu'une personne qui n'a pas la quantité suffisante allumera sans bérakha. Selon l'avis qui pense qu'il faut allumer un temps prédéfini, il devra mettre la quantité adéquate mais seulement à cause du danger, il pourra faire entrer sa hanoukia dans sa maison et il sera quitte. *Samuel Arzouan*

### Réponse devinette

Il est écrit dans le Passouk : « l'obscurité reflétait sur la face de l'abîme » (Béréchit 1,2). Le Midrach explique que l'exil grec causa une obscurité dans le monde, qui obscurcit les yeux des Béné Israël. (Midrach Rabba)

### L'allumage c'est la Mitsva

Qui publie réellement le Miracle ?

La Guemara dans Chabat (22b) dit que : « l'allumage de la Hanoukia c'est la Mitsva ».

Si on allume la Hanoukia avec la mesure d'huile suffisante pour la Mitsva, dans un endroit où elle n'est pas censée s'éteindre et qu'une demi-seconde après l'allumage elle s'éteint, d'après la stricte loi nous ne sommes pas obligés de la rallumer.

Sachant que tout le but de l'allumage est de diffuser le miracle, comment cette bougie qui n'est restée allumée qu'une demi-seconde, peut nous permettre d'accomplir la Mitsva de publier le miracle ?

Le Sfat Emet nous apprend une chose magnifique sur cette Halakha.

Ce n'est pas l'homme qui propage le miracle, mais c'est Hachem. Nous ne faisons que la première action d'allumer, et nous en avons l'obligation.

Comment cette petite flamme peut-elle nous influencer ? Est-il possible que ces bougies fassent bouger ce qui est dans notre cœur ?

Tout ceci n'est qu'entre les Mains d'Hachem.

Dans l'allumage de la Hanoukia, nous exprimons ce principe que l'essence de la Mitsva c'est l'allumage. Hachem veut des petits agissements, et si nous faisons ce qui nous incombe, alors Il s'occupera du reste.

1) Avec une durée de trente minutes, on peut faire beaucoup.

Si la Mitsva de Hanouka est de publier le miracle, pourquoi n'avons-nous pas laissé une bougie de 24h allumée chaque soir ?

Au lieu de cela, nous allumons des petites bougies en fin de journée et seulement pour une durée de 30 minutes.

Combien de gens passent dans la rue à ce moment-là ? Combien de personnes voient nos bougies ? Quelle est la diffusion du miracle ?

Rabbi Itshak Outner Zatsal dit : Hachem a voulu nous apprendre qu'un juif qui a une confiance totale en Lui et sait qu'Il fera à Son tour ce qu'Il a à faire pour lui, alors, Hachem l'aidera. Même les 30 dernières minutes de la journée lui suffiront.

Parfois, lorsque l'on est fatigué, on se demande si ça vaut le coup d'étudier pour trente minutes, d'ouvrir un livre pour si peu de temps. Les bougies de Hanouka nous apprennent qu'il est évident que cela en vaut la peine. Trente minutes, c'est le temps de la diffusion du miracle pour pouvoir se rapprocher d'Hachem.

*Yoav Gueitz*

### Solution echecs

Blancs en 3 coups  
C3 - C6 / B7 - C6  
G2 - C6 suivi de A1 - A8

**Réponse énigme :** Le Béer Hétèv rapporte (Siman 673,1) au nom du Chvout Yaakov, qu'un homme qui a préparé des bougies de cire (c'est-à-dire qu'il a collé les bougies à la Hanoukia), et tout d'un coup on lui amène de l'huile d'olive, ne pourra délaissier les bougies de cire au profit de l'huile d'olive (bien que l'huile d'olive permette de faire une meilleure Mitsva), car ce serait dans ce cas-là une forme de mépris pour ces nérot qui sont déjà préparées. Cependant, d'après le Aroukh Hachoul'han (673, 6), s'il a commencé la berakha, même s'il n'a pas prononcé le nom d'Hachem, il ne pourra pas changer, mais avant cela il pourra.